VILLE DE
corbas

LE POLARIS
ASSOCIATION LE POLARIS DE CORBAS
5 AVENUE DE CORBETTA
69960 CORBAS
FRANCE

Objet : Votre recours gracieux

Madame La Présidente,

Je fais suite à votre courrier du 26 octobre dernier, valant recours gracieux suite à la notification de la résiliation de la convention liant la ville à votre association.

Ainsi que j'ai pu le réaffirmer lors de notre réunion du 6 octobre, je ne remets pas en cause l'investissement et le travail des membres de votre association, qui ont permis le rayonnement du Polaris.

Je souhaite cependant vous apporter les éléments de compréhension que vous évoquez dans votre courrier, ma volonté de reprise en gestion directe du Polaris par la ville étant ferme.

Cette décision s'inscrit dans la volonté de la Ville de gérer directement l'intégralité de sa politique culturelle. Le Polaris, équipement municipal qui accueille également les écoles municipales d'enseignements artistiques et la médiathèque,restera un lieu central de cette dynamique culturelle, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Néanmoins, notre ambition est de penser la culture dans sa globalité, au-delà de la seule programmation de la salle de spectacle du Polaris ou du bâtiment du Polaris, en associant tous les équipements municipaux existants ou à construire, les événements actuels et futurs portés par la Ville, ainsi que les nombreuses initiatives des associations corbasiennes. Il s'agit de favoriser les complémentarités et les partenariats, de multiplier les portes d'accès à la culture et de diversifier les propositions afin de rendre la culture accessible à tous les Corbasiens.

Cette organisation doit enfin permettre de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique, en donnant à la Ville une vision d'ensemble et une meilleure articulation de ses moyens et de ses initiatives. Il ne s'agit donc pas simplement de changer un mode de gestion, mais bien de donner une nouvelle ambition à la politique culturelle municipale, tout en reconnaissant et en valorisant pleinement la contribution du tissu associatif local.

Concernant les quelque 800 heures de bénévolat évoquées dans votre courrier, je souhaite que cet engagement citoyen puisse trouver toute sa place dans le futur fonctionnement du Polaris. Comme évoqué lors de notre rencontre du 6 octobre, nous aurons à définir ensemble les modalités d'un nouveau partenariat entre la Ville et votre association.

Concernant les salariés de l'association, comme cela a été précisé, la Ville entend anticiper les conséquences de cette évolution et étudier les modalités de leur intégration dans les effectifs municipaux, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.
A ce titre, la Directrice générale de la ville se rapprochera prochainement de vous pour que vous puissiez lui transmettre les contrats de travail afin d'en étudier les éléments. Ceci permettra d'anticiper et de faciliter cette intégration des salariés dans les effectifs communaux.

De même, et comme nous l'avons évoqué le 6 octobre, une subvention vous permettant d'honorer les contrats de cession de la saison 2026-2027 vous sera versée.

De ce fait, je vous confirme que je ne reviendrai pas sur ma décision de résiliation de la convention. En ce qui concerne le label « scène régionale »,la ville entend poursuivre le travail engagé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'étudier les conditions dans lesquelles le Polaris pourra conserver une reconnaissance et un rayonnement à l'échelle régionale, dans le cadre du nouveau projet culturel municipal.

S'agissant de votre demande de justification du maintien de l'offre culturelle avec des coûts de gestion supplémentaires, je rappelle que la Ville ne souhaite pas simplement reproduire à l'identique le fonctionnement actuel du Polaris. La reprise en gestion directe s'inscrit dans un projet plus global, visant à donner une nouvelle dimension à la politique culturelle municipale et à mieux intégrer l'ensemble des activités et des équipements culturels de la commune. Il serait donc prématuré de comparer les coûts de fonctionnement de deux organisations reposant sur des objectifs et des modalités de gestion différents.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes sentiments distingués.



Benoît ERACLAS
Maire, Président du CCAS
10 nov. 2026